



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 4 avril 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 phase 3B - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3, sujet B
Notre référence : 3070-0371

Chère consoeur,

Pour faire suite à la lettre de la Régie, pièce A-0159, adressée à tous les participants au présent dossier en date du 29 mars 2018, nous désirons confirmer les intentions de l'ACIG comme suit aux fins de l'audience dans le dossier mentionné en rubrique :

Preuve de l'ACIG :

Notre seul témoin sera le nouvel analyste de l'ACIG, monsieur Paul Paquin, dont nous vous avons transmis le *curriculum vitae*, pièce C-ACIG-0089, avec la nôtre du 12 mars 2018, pièce C-ACIG-0088.

La preuve de monsieur Paquin se limitera essentiellement à la présentation de notre mémoire amendé, pièce C-ACIG-0091 et son témoignage ne devrait pas excéder 15 minutes.



Veillez enfin prendre note que monsieur Paquin ne sera pas disponible pour être présent à la Régie pendant l'avant-midi du 11 avril prochain. Merci d'en tenir compte aux fins de la préparation du calendrier détaillé des audiences.

Contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des autres intervenants :

Nous prévoyons une durée d'environ 15 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir. Nous réservons également notre droit de contre-interroger d'autres intervenants, auquel cas chaque tel contre-interrogatoire ne devrait pas excéder 10 minutes. Au moment d'écrire ces lignes, le seul autre intervenant que nous avons identifié pour les fins de notre contre-interrogatoire est le ROEE.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas exactement les panels qui seront présentés par Énergir. Nous pouvons toutefois confirmer ne pas avoir l'intention de contre-interroger les témoins d'Énergir sur l'utilisation du coût en capital prospectif avant et après impôts.

Plaidoiries

Nous anticipons une durée d'environ 30 minutes pour notre plaidoirie qui sera orale. Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable suivant la clôture de la preuve aux fins de préparer nos notes d'argumentation.

Moyens préliminaires

L'ACIG n'entend pas présenter de moyens préliminaires.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT
GS/cf

p.j. : Mémoire de l'ACIG

c.c. : -Gaz Métro a/s Me Philip Thibodeau et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais
- Monsieur Paul Paquin

